

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023 MSA Portes de Bretagne



**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DES PORTES DE BRETAGNE
DU JEUDI 13 AVRIL 2023**

SOMMAIRE

Pages

☐ Ouverture de l'Assemblée Générale Statutaire	2
▪ Constitution du Bureau de l'Assemblée	2
▪ Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2022	5
▪ Rapport d'activité	5
▪ Rapport sur les comptes de l'exercice 2022.....	5
▪ Rapport moral et mutualiste du Conseil d'Administration	6
▪ Présentation et vote des Résolutions.....	10
▪ Echanges avec la salle	11
▪ Présentation et vote des vœux et des motions.....	13
Partie thématique : « Le mal-être agricole : les solutions existent »	16
▪ Remise des distinctions honorifiques	20
☐ Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire	23

Annexes.....	24
--------------	----

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DES PORTES DE BRETAGNE
DU 13 AVRIL 2023**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Portes de Bretagne, régulièrement convoquée, s'est tenue :

le Jeudi 13 Avril 2023
à partir de 10h00 à Val d'Anast

Etaient présents ou représentés

<i>Collège</i>	<i>Nombre de Délégués convoqués</i>	<i>Nombre de Délégués présents</i>	<i>Nombre de pouvoirs</i>
1 ^{er}	145	60	18
2 ^{ème}	144	44	32
3 ^{ème}	71	26	11
Total	360	130	61

Le quorum prévu à l'Article 30 des Statuts étant atteint (présence du quart des Délégués), l'Assemblée Générale peut ainsi valablement délibérer.

La séance est ouverte par Mme Isabelle COUÉ, Présidente du Conseil d'Administration.

Conformément à l'Article 29 des Statuts, **le Bureau de l'Assemblée Générale est constitué.**

Sont désignés comme Assesseurs :

- ⇒ pour le 1^{er} Collège : M^{me} Valérie FIXOT – canton de Montauban de Bretagne
- ⇒ pour le 2^{ème} Collège : M. Jean-Luc AUDFRAY – canton de Lorient 2
- ⇒ pour le 3^{ème} Collège : M. René GENDROT – canton de Melesse

L'Assemblée Générale, sur proposition de la Présidente du Conseil d'Administration, désigne comme Secrétaire de Séance, M^{me} Marine MAROT, Directrice Générale de la MSA Portes de Bretagne.

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

Madame Isabelle COUÉ, Présidente, ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire :

« Mesdames, Messieurs les Délégués,
Mesdames, Messieurs,

Avant de commencer les travaux de ce matin, je voudrais saluer tous ceux qui nous font aujourd'hui l'honneur d'être parmi nous.

Mes remerciements vont en premier lieu **aux nombreux Délégués** d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan présents aujourd'hui et qui constituent cette Assemblée Générale ;

en second lieu, **aux invités – personnalités et partenaires** – qui ont répondu favorablement à notre invitation et qui voudront bien m'excuser de ne pas les citer nommément.

Je salue également les représentants des Instances Représentatives du Personnel ainsi que les membres du personnel qui ont participé à la préparation de cette Assemblée Générale.

Je présente les excuses de nombreuses autres personnalités qui ont fait part de leur regret de ne pouvoir assister à notre Assemblée Générale ».

J'ai le plaisir d'ouvrir maintenant cette 4^{ème} Assemblée Générale Ordinaire de la MSA Portes de Bretagne du mandat 2020-2025.

Je vous rappelle l'ordre du jour de cette réunion :

- ◆ Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2022 de la MSA des Portes de Bretagne
- ◆ Rapport d'activité
- ◆ Rapport sur les comptes de l'exercice 2022
- ◆ Rapport Moral et Mutualiste du Conseil d'Administration
- ◆ Présentation et vote des résolutions
- ◆ Echanges avec la salle
- ◆ Présentation et vote des vœux et des motions

Puis, à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire :

Nous aborderons notre thématique :

Le mal-être agricole : les solutions existent

Pour ce faire, nous accueillerons :

- la troupe de théâtre « La belle chute », qui jouera des portraits de situations vécues. Ces situations permettront de mettre en exergue différentes réalités agricoles de mal-être, mais aussi, et même surtout, de montrer qu'il existe des solutions et des dispositifs d'accompagnement pour reprendre pied. Ce sera également l'occasion de prendre connaissance de tout ce que la MSA propose pour sortir de ces situations complexes.

- Madame Stéphanie GORECKI, Psychologue, qui interviendra pour nous expliquer la notion de mal-être, comment le repérer et passer la main à un professionnel.

- Madame Elisabeth LORET, référente de la politique de prévention du mal-être agricole, qui vous expliquera sa mission à la MSA Portes de Bretagne.

- ◆ Remise des distinctions honorifiques
- ◆ Clôture de l'Assemblée Générale

**APPROBATION DU PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 MARS 2022**

Madame COUÉ soumet à l'approbation des Délégués le procès verbal de l'Assemblée Générale 2022 qui a pu être consulté sur le site Internet de la MSA des Portes de Bretagne – www.msaportesdebretagne.msa.fr –

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la MSA Portes de Bretagne du 31 Mars 2022.

RAPPORT D'ACTIVITE ET RAPPORT SUR LES COMPTES 2022

Annexe 1

La Présidente passe ensuite la parole à Madame MAROT, Directrice Générale, pour la présentation du rapport d'activité et financier de l'exercice 2022 :

« Le rapport d'activité permet de retracer les événements marquants de l'année 2022 qui ont fait l'actualité de la MSA l'année passée.

Vous trouverez dans vos dossiers et dans l'espace réservé un rapport synthétique qui met en valeur ce qui a particulièrement éclairé l'activité de l'année 2022. C'est un parti pris de concevoir un rapport ramassé qui peut être utile et que vous pouvez conserver avec vous lorsque vous rencontrez des partenaires, menez des actions de terrain ou êtes interpellés par nos adhérents.

Sur l'espace réservé, vous avez pu également voir les comptes de l'exercice 2022 qui mettent en valeur les prestations versées, les cotisations encaissées ainsi que quelques uns des éléments de gestion de la MSA Portes de Bretagne.

Le rapport d'activité 2022 vous est présenté et commenté à partir d'une animation.

Quelques chiffres clés de l'année 2022 sont évoqués :

- 217 310 personnes protégées dont 16 395 exploitants, 46 275 salariés, 5 798 employeurs et 135 268 retraités ;
- 978 millions d'euros de prestations versées ;
- 513 millions d'euros de cotisations et contributions ;
- 16 millions d'euros de budget d'Action Sanitaire et Sociale. »

RAPPORT MORAL ET MUTUALISTE

Annexe 2

Madame COUÉ, Présidente du Conseil d'Administration, présente le rapport moral et mutualiste du Conseil d'Administration :

« Chers Délégués,

Il m'appartient maintenant, avec Monsieur Vincent BUSSONNAIS, 1^{er} Vice-Président de dresser le rapport moral et mutualiste pour l'année 2022 de la MSA Portes de Bretagne. Le rapport d'activité vise à valoriser l'ensemble des actions menées par la Caisse de MSA. Le rapport mutualiste souligne la part prise par notre démocratie sociale, par les Délégués MSA que vous êtes et qui font la particularité du régime de protection sociale agricole. Le rapport moral a, quant à lui, l'intérêt de souligner les orientations qui ont guidé notre action, nos choix politiques.

Alors, il me semble important de rappeler 3 enjeux pour la MSA :

- ✎ L'importance de la protection sociale agricole,
- ✎ La reconnaissance de la MSA par les pouvoirs publics,
- ✎ La spécificité du régime agricole qui repose notamment sur sa démocratie sociale et qu'il nous appartient à tous de valoriser.

1/ La MSA, organisme de protection sociale particulièrement mobilisé pour accompagner les évolutions de la société et du monde agricole

Comme vous avez pu le noter au travers du rapport d'activité, l'activité a été dense pour la MSA Portes de Bretagne en 2022. Je reviendrai sur un chiffre essentiel : nous avons versé, en 2022, plus de 950 millions d'euros de prestations sociales. C'est essentiel pour atténuer, pour nos adhérents, l'effet des crises économiques, sociales, énergétiques que nous connaissons. J'ai récemment lu que 14 % de la population française vivait sous le seuil de pauvreté, mais que si les organismes de protection sociale ne servaient pas leurs prestations, ce serait plus de 22 % de la population qui serait sous ce seuil de pauvreté. La MSA joue donc une fonction essentielle pour accompagner nos adhérents au quotidien et sous des formes très diverses.

D'abord en versant des prestations et en assurant le recouvrement des cotisations, qui contribuent au financement de ces prestations. Il est encore important de le rappeler comme nous avons pu le faire lors de nos assemblées locales pour donner du sens au système de répartition et de solidarité de notre modèle social.

D'autre part, en accompagnant, de façon la plus personnalisée, nos adhérents. Cela se fait grâce à l'action des salariés de la MSA, que je remercie vivement, qui tous les jours se mettent au service de nos adhérents en essayant de trouver des solutions aux problèmes auxquels ils peuvent être confrontés. Ainsi, de nombreux RDV pour vérifier que tous les droits ont été ouverts, ont été mis en œuvre. Des RDV sociaux, des visites médicales, des entretiens en santé ou sécurité au travail ont été proposés pour être à l'écoute de nos adhérents.

La force de la MSA est assurément un guichet unique qui permet d'avoir une vision globale des besoins des familles, et des adhérents, et une pluridisciplinarité des métiers qui permet également de croiser les regards et d'apporter des analyses complémentaires.

Mais l'accompagnement de la MSA s'inscrit également dans un contexte, dans une région particulière, qui est confrontée à des enjeux spécifiques. Ainsi, en 2022 la MSA Portes de Bretagne a accompagné, grâce à des prises en charge de cotisations, les crises porcines, la sécheresse, le gel ; elle a accompagné par l'appui de ses travailleurs sociaux mais également par des enveloppes financières les exploitations confrontées à l'influenza aviaire et aux impacts économiques de la guerre en Ukraine.

Il est important de noter que la MSA s'implique avec réactivité pour mettre en application les décisions politiques. Et parfois, comme vous le savez, il faudrait mettre en œuvre les nouveautés législatives au moment même où la décision est prise. Nous essayons de faire face, mais ce n'est pas toujours aisé. Pourtant, en 2022, la MSA a été au rendez-vous des deux lois Chassaigne, concernant tout de même près de 20 000 bénéficiaires, et de la revalorisation de septembre dans le cadre de la loi sur le pouvoir d'achat. Nous avons, au cours de ces dernières années, déployé le 100 % santé dont le premier bilan en 2022 a montré l'impact positif sur l'accès aux droits notamment pour les soins dentaires et l'appareillage auditif.

Côté entreprise, nous devons nous adapter à la mise en place du Guichet Unique des Entreprises déployé par l'Etat avec les débuts difficiles, et sommes mobilisés sur la fin de l'envoi des Déclarations des Revenus Professionnels (DRP) pour les non-salariés. Sans oublier que nous avons accentué notre rôle d'accompagnement des entreprises et partenaires dans la maîtrise de la déclaration sociale nominative pour garantir des données sociales de qualité notamment en matière de complémentaire santé et de prévoyance.

Mais cet accompagnement divers, riche, réactif, s'inscrit avec les moyens contraints dont la MSA dispose. Ces moyens sont de plus en plus serrés au regard des besoins que nous pouvons voir, et des nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés. Des effectifs en réduction, des moyens informatiques fortement encadrés et des moyens de fonctionner fortement amputés par la crise énergétique et inflationniste que nous connaissons, complexifient notre mission au quotidien. Nous essayons de faire au mieux avec les moyens humains, matériels qui sont les nôtres. Et avec la réforme des retraites à appliquer dans quelques mois, je peux vous garantir que cela ne sera pas de tout repos...

Au-delà de notre mission, il est intéressant de voir comment nos partenaires regardent l'action que nous menons »

Madame COUÉ passe la parole à Monsieur BUSSONNAIS afin qu'il nous précise comment nos partenaires peuvent aussi juger notre action.

2/ La MSA, organisme reconnu par l'Etat et des partenaires pour son savoir-faire

« J'oserais dire que nos partenaires reconnaissent le savoir-faire et l'expertise de la MSA dans le domaine de la protection sociale au service du monde agricole.

L'Etat a mis en exergue le positionnement de la MSA dans la prévention du mal-être et nous a accordé un rôle de pivot parmi tous les acteurs œuvrant sur cette thématique. La feuille de route gouvernementale a été déclinée et la MSA anime désormais les comités techniques départementaux qui préparent les comités pléniers départementaux. Nous avons désigné en MSA des référents du programme de prévention du mal-être.

L'accompagnement proposé par les travailleurs sociaux, les actions de maintien dans l'emploi des équipes Santé Sécurité au Travail (SST), l'appui du contrôle médical dans les cellules pluri disciplinaires, le repérage réalisé par les conseillers et correspondants sociaux pour faciliter l'accès aux droits, le développement des sentinelles et la sensibilisation des partenaires au repérage de la crise suicidaire... tout cet écosystème sur lequel nous travaillons depuis de nombreuses années a été mis en lumière par l'Etat. Vous, Délégués vous êtes mobilisés sur cette thématique depuis longtemps. En Portes de Bretagne, nous comptons plus de 170 Sentinelles formées, 310 au sein de la Bretagne. C'est un vrai maillage territorial, un vrai appui pour le repérage des signaux de mal-être dans les territoires ruraux, et certainement, même si on en mesure toujours difficilement les effets, une vraie politique de prévention. Nous avons également obtenu, au niveau régional, auprès de l'ARS, des financements complémentaires pour poursuivre les actions de sensibilisation et d'information sur cette thématique, pour former encore de nouvelles sentinelles et animer ce réseau, et pour expérimenter des réseaux tout public de sentinelles sur le territoire de Brocéliande. C'est une belle réussite, qui est le fruit de nombreuses années d'actions des élus et salariés de la MSA !

Lorsque le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine vient nous solliciter pour que nous les aidions à accompagner financièrement les exploitants fragilisés par la sécheresse, c'est une fois encore la reconnaissance de notre savoir-faire en termes d'attribution de prises en charge de cotisations ! et en 2022, avec la crise porcine et la crise résilience, les équipes ont été mobilisées fréquemment sur ce sujet.

Ainsi les pouvoirs publics viennent faire appel à notre expertise, parce qu'elle est reconnue.

Mais, nous l'avons vu en 2022, la reconnaissance de la place jouée par la MSA passe également par les contributions que peut apporter la MSA dans des réflexions nationales.

Nous avons contribué à la réflexion initiée par l'Etat autour du Conseil national de la refondation sur son volet santé. En tant qu'assurance maladie et acteur des politiques de santé dans les territoires ruraux, la MSA a salué le lancement de cette initiative innovante et a participé à ces débats en participant aux échanges régionaux au sein des conseils territoriaux de santé, mais également en proposant des contributions écrites à l'ARS. Nous avons notamment mis en avant nos savoir-faire en matière d'ingénierie sanitaire et sociale, sur le mal-être, sur le répit des aidants, à travers Bulle d'Air, service porté dans le Morbihan par notre structure AMPER ou encore sur l'accompagnement des hôpitaux de proximité.

La MSA s'est également impliquée dans les travaux de concertation préparatoires à la nouvelle loi d'orientation agricole. Il s'agit de faire valoir notre point de vue au regard des enjeux de formation, de faciliter les installations et les transmissions, d'accompagner les transitions agro-écologiques et d'affirmer notre volonté d'être reconnu comme l'interlocuteur unique du monde agricole en matière de protection sociale. Là encore, la MSA Portes de Bretagne est impliquée dans les échanges régionaux pour donner ses arguments et valoriser ses propositions.

C'est par ces diverses actions que la voix de la MSA peut être entendue, et son savoir-faire reconnu ».

Madame COUÉ reprend la parole pour évoquer le 3^{ème} enjeu pour la MSA.

3/ La MSA, un modèle démocratique particulier qui a du sens

« La spécificité de la MSA, outre le guichet unique, c'est sa gouvernance démocratique. C'est-à-dire un fonctionnement qui repose sur des Délégués et des Administrateurs qui sont élus par leurs pairs.

Je voudrais donc remercier chacun et chacune d'entre vous pour votre engagement au service de la MSA. Nous avons été élus ou réélus en 2020 dans un contexte très loin de celui que nous connaissons aujourd'hui. Nous nous sommes tous adaptés, et notre action au service des adhérents agricoles, les salariés, les exploitants, les employeurs, les actifs comme les retraités, les très jeunes comme les seniors, a pris des formes variées. Nous sommes désormais à mi-mandat. C'est le moment de valoriser ce que nous faisons, à quoi nous servons pour espérer donner envie à d'autres de s'investir lors des élections de 2025. Certains ont pu avoir du mal à se remobiliser après la crise du COVID et je voudrais leur redire aujourd'hui que leur présence est essentielle.

En premier lieu, vous le savez, les Délégués jouent un rôle essentiel de relai d'information auprès des adhérents et de remontées de terrain pour nous permettre d'ajuster notre politique, en ASS ou en SST par exemple. Aujourd'hui, l'information est partout, mais nous savons bien, combien il est important de se faire expliquer les réformes, le sens des changements et combien nous pouvons nous-mêmes être sollicités pour lever des incompréhensions. La mise en place de réseaux de référents thématiques depuis 2 ans (Seniors, prévention santé, service aux entreprises, SST, famille) a eu pour objectif de vous donner plus de précisions sur ce que pouvait faire la MSA dans tel ou tel domaine d'action, de vous faire connaître plus en détail les projets, les aides financières, l'accompagnement proposés par la MSA pour que vous puissiez, à votre tour, faire connaître la richesse des services offerts par la MSA.

Ensuite, cette gouvernance démocratique se traduit dans les actions que vous menez sur le territoire. 33 conférences santé se sont tenues en Portes de Bretagne en 2022 et ont accueilli 2 700 participants. Des actions avec l'appui des travailleurs sociaux ou des équipes de santé sécurité au travail ont pu être menées grâce à votre initiative et avec votre soutien au plus près de nos lieux de vie. Tous les territoires ont été concernés ! Et en 2022 une action solidaire d'envergure autour de la semaine « élus engagés pour les territoires » avec des actions très variées : la valorisation d'une épicerie solidaire, des opérations de glanage au profit de l'association SOLAAL et du Secours populaire, et des actions d'éducation au bien manger auprès des jeunes. Bravo pour votre inventivité ! Tout ce dynamisme se retrouve dans le rapport mutualiste, que je vous invite à lire avec attention.

Nous rentrons dans une nouvelle période mutualiste puisque le Président Pascal CORMERY, Président de la Caisse centrale a lancé la réflexion autour du prochain projet stratégique MSA 2030. Cette future feuille de route politique pour l'institution devra décliner les ambitions du régime à horizon 2030, en concordance avec la prochaine mandature. Nous en reparlerons ensemble. Mais cela signifie que nous lancerons aussi, dès cette année le projet des élections 2025 pour la MSA Portes de Bretagne. Il s'agira d'aller à la rencontre des candidats en faisant valoir ce que chacun a trouvé intéressant dans ce mandat, ce qu'il y a trouvé, ce qu'il y a fait. Nous retravaillerons ensemble pour étoffer ce projet, mais nous nous appuierons sur ce que vous avez fait, vos projets et vos réussites.

Merci à tous de rester engagés au service de notre protection sociale agricole ».

A l'issue de la présentation, Madame COUÉ propose de découvrir deux vidéos sur les thèmes du glanage et de l'épicerie solidaire.

PRESENTATION ET VOTE DES RESOLUTIONS

Madame MAROT, Directrice Générale, donne lecture du projet de Résolutions relatives au quitus au Conseil d'Administration et à l'affectation des résultats, qui a été adressé aux membres de l'Assemblée Générale en même temps que la convocation à la présente réunion.

PREMIERE RESOLUTION : QUITUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport d'activité, le rapport du Conseil d'Administration et pris connaissance du bilan et des comptes de l'exercice 2022, donne au Conseil d'Administration quitus de sa gestion.

DEUXIEME RESOLUTION : MISE A NIVEAU REGLEMENTAIRE DE LA RESERVE SANTE AU TRAVAIL

Conformément aux dispositions du décret n° 2003-640 du 4 juillet 2003, l'Assemblée Générale décide :

- ↳ d'affecter à la réserve Santé au Travail pour la porter à son maximum réglementaire pour 2023, la somme de 28 623,53 €.
- ↳ de prélever la somme de 28 623,53 € sur le compte report à nouveau Santé au Travail.

Par l'effet de la présente résolution :

- La réserve Santé au Travail est ainsi portée à 1 471 067,27 €
- Le report à nouveau Santé au Travail est ramené à 304 591,43 €

Madame COUÉ soumet au vote de l'Assemblée Générale les comptes de l'exercice 2022 ainsi que les Résolutions.

Madame MAROT apporte une précision sur les comptes 2022 : le Conseil d'Administration du 10 mars dernier qui a approuvé les comptes, a été informé que la Déléguée Comptable et Financière de la CCMSA n'avait pas encore validé les comptes de l'exercice 2022 de la Caisse MSA Portes de Bretagne. Néanmoins, le 29 mars dernier, un courrier informant de la validation des comptes sans observation de l'exercice 2022 de notre Caisse a été adressé par la Directrice Comptable et Financière de la CCMSA. Les comptes de la MSA des Portes de Bretagne 2022 sont ainsi votés et approuvés.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les comptes annuels de la MSA des Portes de Bretagne pour l'exercice 2022, établis par la Directrice Comptable et Financière, arrêtés par la Directrice Générale de la MSA Portes de Bretagne, approuvés par le Conseil d'Administration et validés par la Directrice Comptable et Financière de la CCMSA.

L'Assemblée Générale vote à l'unanimité les 2 résolutions relatives au quitus donné au Conseil d'Administration pour sa gestion et à la mise à niveau de la réserve de santé au travail.

Madame COUÉ propose ensuite d'ouvrir la discussion.

Mme Adeline KERGOSIEN, Déléguée 2^{ème} collège, canton d'AURAY

Suite à l'intervention de Monsieur BUSSONNAIS sur la loi d'orientation agricole en préparation, je souhaite avoir davantage d'informations, des exemples sur l'intervention de la MSA Portes de Bretagne sur la transition agro-écologique en lien avec mon domaine d'activité.

Réponse de Madame COUÉ : Le projet de loi d'orientation agricole est actuellement en cours, avec ses travaux préparatoires auxquels la MSA est associée. Le thème de la transition agro-écologique représente une des trois thématiques de la MSA. Ainsi, la MSA donne son avis, fait des propositions sur l'accompagnement humain autour de l'approche des nouvelles techniques de travail sur le thème de la transition agro-écologique, l'adaptation au changement climatique.

Madame MAROT complète : effectivement ce sujet a été évoqué au titre de notre participation à la concertation sur le projet de loi d'orientation agricole avec le volet formation, le volet installation-transmission sur lequel nous sommes le plus impliqués et comme évoqué par Madame COUÉ le volet de la transition écologique. Sur ce dernier, nous sommes plutôt en accompagnement avec des réflexions nationales sur ce sujet. Nous sommes là pour accompagner les exploitants, les employeurs, tous ceux qui ont des salariés et qui ont des démarches à faire dans ce nouveau défi. Nous sommes plutôt mobilisés sur l'axe installation-transmission.

Nous participons tout de même à des réflexions notamment grâce à nos équipes de Santé Sécurité au Travail qui peuvent aussi avoir des accompagnements à faire autour de ces changements liés à la transition agro-écologique.

M. Jean-Michel BERGOUGNIOU, Délégué 2^{ème} collège – canton de COMBOURG

« Si j'ai bien compris le discours de Madame La Présidente, elle estime qu'il y aura un important travail sur les retraites, cela veut-il dire que vous avez acté dès aujourd'hui le changement et le vote de la décision du Conseil Constitutionnel ?

Madame COUÉ explique : la MSA est en position d'attente d'informations sur le sujet de la réforme des retraites pour actionner la mise en œuvre.

Pour compléter, Madame MAROT ajoute : la particularité de ce projet repose sur la rapidité de sa mise en application.

C'est aussi une de nos préoccupations lorsqu'on a des réformes à mettre en œuvre. La MSA ne dispose pas toujours du temps informatique, législatif nécessaire pour mettre en place les réformes.

Nous sommes aussi en attente d'informations, de précisions pour prévoir l'organisation pratique et identifier les particularités.

Monsieur Gérard DORÉ, membre SDAE 56

« Toujours sur le thème des retraites, nous, les anciens agriculteurs ainsi que les futurs retraités, nous venons d'avoir une demi victoire attendue depuis longtemps sur la reconnaissance des 25 meilleures années pour le calcul du montant de la retraite. Cependant, il apparaît que la mise en place n'est pas aussi simple ? »

Madame COUÉ répond : la MSA doit disposer d'un temps imparti pour être en capacité de mettre en œuvre la réforme à partir des éléments transmis.

Mme Sylvaine DANO, déléguée 1^{er} collège – canton de MOREAC

« Sur le canton de Moréac, nous sommes touchés par la grippe aviaire. J'ai vu que la MSA avait versé de l'argent en 2022. Cette année, est-ce que vous avez les moyens d'aider les éleveurs impactés ? Avez-vous la possibilité d'appuyer notre demande d'aide ? »

Madame COUÉ évoque la démarche mise en place pour accompagner les exploitations touchées par la grippe aviaire : une enveloppe d'aide est demandée pour faire face à la situation. C'est la raison pour laquelle il est primordial de faire remonter les informations de terrain par tous les interlocuteurs possibles pour ensuite faire un état des lieux et ajuster la demande d'aide.

Monsieur TRIBODET :

« Sur la grippe aviaire, nous étions justement hier en réunion avec la Direction Départementale de la Protection des Populations sur le thème de la grippe aviaire. Il faut savoir que la grippe aviaire fait l'objet d'un fléchage par la Caisse Centrale de la MSA : il est demandé à chaque Caisse de remonter les éléments sur 2 périodes de l'année. La MSA Portes de Bretagne a donc remonté à la CCMSA les éléments de tous les foyers connus depuis octobre.

Pour l'instant, la prise en charge des foyers d'avril, août et septembre a été faite. Les cas recensés en octobre n'ont pas encore bénéficié des aides prévues.

La MSA Portes de Bretagne accompagne, par ailleurs, au mieux les éleveurs concernés avec les moyens alloués.

L'arrêté ministériel du 5 mai dernier met fin à la plupart des mesures spécifiques mises en place depuis plusieurs mois. La notification de l'enveloppe dédiée à la grippe aviaire a permis au Conseil d'Administration de statuer et valider l'attribution des aides selon les critères fixés.

L'accompagnement de la MSA Portes de Bretagne s'exerce aussi par l'intervention des travailleurs sociaux, voire aussi du service Santé Sécurité au Travail afin d'examiner et étudier les situations pour apporter du soutien et examiner les aides potentielles pour soutenir cette filière.

Madame DANO évoque ensuite la situation des foyers qui ne rentrent pas dans les critères des zones mais cependant impactés par cette situation.

Monsieur TRIBODET répond : des aides ont été octroyées pour 12 foyers, 140 personnes situées en zone de protection. Par ailleurs, 18 dossiers spécifiques, qui ne rentraient pas dans les foyers visés, ont aussi été aidés.

Cette situation ne permettra malheureusement pas de sauver structurellement certaines exploitations.

Puis, Madame DANO souligne le niveau élevé d'importations dans cette filière et fait le lien avec la santé, la qualité de l'alimentation. Elle ajoute qu'il est important de soutenir la filière.

Mme Marie-France ANDRE, 1^{er} collège, canton de MELESSE

« Une question sur la motion qui n'a pas été retenue en lien avec le cancer, notamment sur le cancer de la prostate et les cancers reconnus comme maladie du travail. »

Madame MAROT :

« Je vais donner la parole au Docteur MORVAN mais auparavant je reviens juste sur la forme des Vœux et motions. L'objectif de ceux-ci est de faire avancer la législation, comme vous avez pu le rappeler à l'instant. Sur des sujets sensibles, notamment sur des questions médicales, la position adoptée par le Conseil d'Administration est toujours de se baser sur des rapports scientifiques.

Effectivement, aujourd'hui, la Haute Autorité de Santé (HAS) indique qu'il n'y a pas de lien démontré par l'organisation de dépistage systématique et considère qu'aujourd'hui il n'y a pas lieu, d'intérêt à organiser des dépistages systématiques. C'est la raison pour laquelle cette motion, qui a bien été présentée au Conseil d'Administration, n'a pas été votée. Pour exemple, ce fut aussi le cas il y a quelques années sur la question du déremboursement de l'homéopathie. Le Conseil d'Administration se base donc sur des données scientifiques. La question que vous posez à juste titre, c'est : Comment peut-on faire pour avancer ? Pour cela je passe la parole au Docteur MORVAN.

Docteur Patrick MORVAN

« Aujourd'hui, le bénéfice du dépistage du cancer de la prostate n'est pas clairement démontré : il n'est pas certain que ce dépistage permette d'éviter des décès liés au cancer de la prostate. Les deux plus grandes études scientifiques internationales présentent des conclusions contradictoires sur ce point. C'est pourquoi, il n'existe pas en France, ni dans aucun autre pays, de programme national de dépistage du cancer de la prostate mis en place par les autorités de santé et qui s'adresserait à tous les hommes de manière systématique.

Le dosage du PSA (renseigne sur les risques de cancer de prostate) et le toucher rectal comme tests de dépistage sont insuffisamment fiables. Ce dépistage expose au risque de détecter et de soigner de nombreux cancers de la prostate qui n'auraient eu aucune conséquence pour les hommes et n'auraient donc pas nécessité de traitement. En effet, ce cancer évoluant habituellement lentement, sur plusieurs années, de nombreux cancers de la prostate restent « latents ». Or, les conséquences physiques (risque d'incontinence, d'impuissance, de troubles intestinaux...) et psychologiques du diagnostic et des traitements du cancer de la prostate peuvent être importants.

Cependant, pour un homme dont le cancer deviendrait agressif, le dépistage peut être bénéfique. Mais, actuellement, il est impossible de savoir, au moment du diagnostic, si un cancer détecté à un stade précoce deviendra agressif ou non. Malgré les inconvénients de ce dépistage et les incertitudes sur les bénéfices, certains hommes peuvent donc considérer, en lien avec leur médecin, qu'un dépistage du cancer de la prostate est envisageable.

Conclusion : il s'agit d'un choix qui mérite d'être réfléchi et discuté avec votre médecin ».

Madame COUÉ annonce ensuite la présentation des vœux et motions qui seront soumis au vote de l'Assemblée Générale par Monsieur BUSSONNAIS.

VŒUX ET MOTIONS

La MSA Portes de Bretagne est à la fois un organisme professionnel agricole et un organisme de protection sociale. Elle exerce à ce titre la mission de service public, confiée par l'Etat, qui consiste à assurer la protection sociale du monde agricole et rural. Notre mission est donc d'appliquer les lois et textes réglementaires actés au plus haut niveau sans oublier l'objectif de rendre l'information et la communication la plus accessible possible au profit de nos populations.

La MSA Portes de Bretagne par ses Délégués réunis en Assemblée Générale a, ne l'oublions pas, une mission autre à ne pas négliger : remonter les demandes d'amélioration de la protection sociale agricole. C'est ce que nous construisons collectivement via les vœux et motions.

A la MSA Portes de Bretagne, le document remonté à notre Caisse Centrale pour transmission au Ministère est riche des réflexions des années précédentes. Elles sont alors actualisées au cours de l'année par le travail en comités locaux, par le Conseil d'Administration et surtout à partir des situations vécues par nous tous sur le terrain.

Comme les dernières années, les vœux et motions qui vous sont proposés reprennent les avancées constatées en 2022 qui font écho à nos demandes des années précédentes.

Nous pouvons ainsi nous féliciter collectivement de la prolongation de l'exonération « travailleur occasionnel / demandeur d'emploi » à minima jusqu'à début 2026.

Tel est le cas également depuis octobre dernier des aides financières renforcées à destination des familles monoparentales, sujet majeur au regard du niveau de pauvreté auquel elles sont davantage exposées au quotidien.

Nous pouvons encore nous satisfaire de la création d'un capital décès pour les exploitants à l'instar de celui existant pour les salariés agricoles.

S'il y a des avancées, les constats du terrain nous obligent. Cette année, il vous est proposé de réaffirmer nos remontées des années précédentes comme par exemple les sujets autour de l'affiliation à la MSA, du TESA, de l'amélioration des prises en charge de santé, de la prise en charge à la hauteur des enjeux de l'autonomie.

Pour 2023, les vœux et motions sont enrichis. J'insisterai sur trois points :

Premier point : une loi d'orientation agricole est en cours de préparation. Elle est une opportunité pour y intégrer un nombre non négligeable de nos demandes historiques sur l'affiliation, sur l'installation ou encore sur la transmission.

Deuxième point : les mesures en matière de prévention et de prises en charge de la perte d'autonomie restent largement insuffisantes à ce jour. Nous avons pu travailler, ici même, le 12 octobre 2021 autour des « enjeux du grand âge et de la dépendance ». A ce titre, les vœux et motions 2023 insistent sur la nécessité de financement d'envergure notamment dans le cadre du maintien à domicile.

Troisième et dernier point que je souhaite évoquer avec vous : sujet sensible, notre système de retraite. Nous avons travaillé dans le précédent mandat à remonter nos demandes d'amélioration en la matière pour le projet qui visait à instaurer un système universel, réforme avortée en 2020. En vue des élections présidentielles et législatives, nous avons l'année dernière en comités locaux puis en Assemblée Générale ajusté nos demandes d'amélioration. Depuis, un projet de Loi a été élaboré et la Loi adoptée est en ce moment soumise à la validation du Conseil constitutionnel. Il ne nous appartient pas aujourd'hui de revenir sur les débats parlementaires et syndicaux de ces dernières semaines. Notre rôle est de réaffirmer les demandes d'amélioration nécessaires au système des retraites pour les prochains mois et prochaines années. Les vœux et motions qui sont portés devant l'Assemblée Générale portent cette ambition.

Je tiens notamment à insister sur les thèmes majeurs que nous réaffirmons :

- Améliorer les dispositifs de montants minimum de pensions : montant et clarté.
- Prendre réellement en compte les conditions de travail des actifs agricoles.
- Déployer correctement la loi prévoyant le passage de la carrière des exploitants sur les 25 meilleurs années.
- Accélérer l'égalité Femmes/Hommes en matière de carrière et de montant des pensions.

Continuons à demander mieux pour les exploitants, salariés et employeurs que nous représentons afin de les protéger des risques sociaux d'aujourd'hui et de demain.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame COUÉ soumet au vote les vœux et motions élaborés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité les vœux et motions élaborés par le Conseil d'Administration.

-○○○-

Notre Assemblée Générale statutaire est maintenant achevée et, dans quelques instants, nous allons aborder la partie thématique.

Partie THÉMATIQUE

Le Conseil d'Administration a choisi de consacrer cette partie de l'Assemblée Générale au Thème :
« Le mal-être agricole : les solutions existent ».

Comme vous le savez, puisque nous avons pu aborder ce thème lors des Assemblées locales, le gouvernement a établi une feuille de route en 2021 pour la prévention du mal-être en agriculture, qui a vocation à renforcer ce qui existe déjà. Et la MSA est déjà très impliquée dans la recherche de solutions : détection grâce aux sentinelles et au circuit de signalements, traitement des situations préoccupantes, accompagnement social, aide au répit et soutien psychologique, prise en charge de cotisations... il semblait important pour le Conseil d'Administration de reparler de ce sujet, de rappeler tout ce qui existe en matière de solutions pour prévenir le mal-être. Mais surtout, de souligner que chacun d'entre nous peut être acteur de cette prévention, pour nous-même ou pour d'autres, en comprenant les mécanismes du mal-être, en sachant comment, et vers qui, orienter.

Pour illustrer ce sujet, nous avons décidé de faire appel à la troupe de théâtre « La belle chute » qui va mettre en scène la vie de 3 foyers. Des foyers et des situations que l'on peut clairement identifier. On reconnaîtra un membre de notre famille, notre voisin, une connaissance...

A l'issue de la représentation, Madame COUÉ adresse ses remerciements pour cette mise en scène très réussie qui nous a fait rire, sourire, qui nous a aussi fait froid dans le dos. Pour prévenir le mal-être, il est important de connaître son fonctionnement, ce qui se joue en nous, pour mieux trouver des leviers d'actions.

C'est pourquoi, il nous a semblé important de faire appel à un expert du mal-être.

Elle accueille pour cela, Madame Stéphanie GORECKI, Psychologue clinicienne, diplômée de psychologie clinique et psychopathologie à l'université de Toulouse et qui exerce depuis 15 ans en institution.

Actuellement, en parallèle de son activité en libéral, elle exerce au CLIC auprès des aidants et pour la MSA.

Madame GORECKI va nous aider à traduire la notion de souffrance.

Elle va nous expliquer ce qu'est la crise suicidaire, comment repérer ceux qui en souffrent pour mieux les aider à sortir de cet enfermement.

L'intervention de Madame GORECKI est complétée par un diaporama (*annexe 3*).

Madame COUÉ remercie Madame GORECKI pour ces explications très claires qui permettent de mieux comprendre certains comportements en tant qu'accompagnant et de ne pas être dans le déni ou dans le jugement hâtif.

Elle la remercie pour son expertise qui est essentielle car nous traitons ici de l'humain. C'est la raison pour laquelle, la MSA s'est dotée d'un responsable du programme prévention mal-être dans chacune de ses Caisses. Ces hommes et ces femmes sont mobilisés sur tout le territoire pour coordonner les actions de prévention du mal-être des populations agricoles, communiquer et développer de nouvelles initiatives.

Madame COUÉ invite ensuite la responsable du programme prévention mal-être à la MSA Portes de Bretagne, Elisabeth LORET, à la rejoindre. Elle lui propose d'évoquer quel est le rôle de « responsable du programme de prévention du mal être en agriculture » et comment sont utilisés les différents dispositifs que nous venons de voir ? Quelles articulations sont faites avec les partenaires, qui, sur le terrain, œuvrent également à cette prévention ?

Pour servir de point de départ, une vidéo retrace ce que les services de la MSA proposent déjà pour faciliter la détection, l'orientation et l'accompagnement de nos adhérents fragilisés.

Madame LORET débute son intervention en détaillant les différents rôles du « responsable du programme de prévention du mal être en agriculture » :

- faire en sorte que la prévention du mal-être soit intégrée de manière transversale à tous les services qu'offrent la MSA par son guichet unique et de veiller au développement de toutes les actions qui contribuent à la prévention du mal-être.
- s'associer aux différents partenaires du monde agricole de manière à ce que chacun porte une attention particulière à la prévention du mal-être en agriculture.
- veiller à l'amélioration dans le repérage des situations en développant un réseau de sentinelles. La MSA en partenariat avec l'ARS, propose des formations pour les sentinelles et anime ce réseau pour permettre à ces sentinelles de mieux repérer et d'être plus outillées pour comprendre, être à l'écoute et pouvoir orienter des situations vers les services de la MSA notamment.
En plus de ce réseau de sentinelles, des actions de sensibilisation et de communication sont aussi proposées aux publics agricoles ou partenaires de l'agriculture et du médico-social. Ces actions visent à faciliter les mises en relation en vue de proposer aux situations les plus fragiles des accompagnements adaptés et complémentaires.
- promouvoir les dispositifs d'accompagnements : Agri-écoute (09 69 39 29 19) accessible 24/24 et 7/7 et autres dispositifs qui s'intègrent dans la stratégie nationale de Prévention suicide comme le 3114. Ces numéros d'écoute sont disponibles pour les personnes qui ne vont pas bien mais aussi pour l'entourage qui peut avoir besoin de soutien pour faciliter la prise en compte du mal-être.
Et plus globalement, il s'agit de promouvoir tous les accompagnements possibles : la formation, les accompagnements économiques, l'accès à toutes sortes de réseaux qui permettent aux personnes de ne pas s'isoler, de rester en relation avec les autres.

Puis, Madame LORET explique l'utilisation des différents dispositifs.

- Lorsqu'une situation repérée nous est signalée, après un premier niveau d'évaluation, la situation peut être étudiée au sein d'une cellule pluridisciplinaire regroupant différents professionnels de la MSA, pour une prise en charge globale (accès aux droits, santé au travail, accompagnement psycho-social...). Il s'agit de définir le professionnel le plus à même de contacter la personne pour lui proposer un accompagnement.

- C'est l'accompagnement social par les travailleurs sociaux qui est le plus souvent proposé. Après un temps d'écoute et d'échange avec la personne, le travailleur social évalue le niveau du mal-être. A partir de cette évaluation, il informe sur les différentes structures et dispositifs et ensemble, ils cherchent les solutions adaptées aux besoins de la personne. Assez vite, pour le soin, le lien est fait avec le secteur du médico-social, mais aussi en lien avec le secteur professionnel agricole pour les difficultés économiques de l'exploitant. Le Travailleur social peut orienter vers d'autres services de la MSA, le médecin du travail par exemple ou proposer de l'accompagnement psychologique... avec des dispositifs mobilisables comme l'aide au répit.

- L'aide au répit : proposée dans le cadre de l'accompagnement social pour la prise en charge de soutien psychologique, du remplacement des NSA en épuisement professionnel, et d'autres soutiens de répit (activités familiales, vacances ou autres méthodes alternatives).

- L'accompagnement individuel peut être complété par des sessions en collectif pour accompagner le changement (l'avenir en soi), accompagner la réflexion à la poursuite ou la cessation de son activité agricole (formation « Continuer, se reconvertir ? » organisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et Vivéa) ou des actions Répit permettant de comprendre les mécanismes de l'épuisement professionnel et prendre du temps de répit pour prendre soin de soi (par des exercices de relaxation, de respiration ou autre activité).

- Pour les difficultés liées à l'activité professionnelle, le travailleur social peut faire le lien avec les partenaires externes : les services de la CRAB (Chambres d'Agriculture de Région Bretagne), Solidarité Paysans et autres OPA (Organismes Professionnels Agricoles), les services de l'Etat, en associant au maximum la personne afin de l'aider à reprendre pied.

Madame LORET souligne que l'articulation avec les partenaires sur le terrain est importante au niveau de la prévention, du repérage mais aussi de l'accompagnement. En effet, le mal-être a des origines multifactorielles, les réponses seront également plurielles.

Mme COUÉ propose ensuite d'ouvrir la discussion.

Mme Isabelle DERUYTER, 1^{ère} Adjointe de la mairie de PEILLAC, présente pour la remise de médaille de M. Robert DUPRÉ, Délégué du 2^{ème} collège, canton GUER.

Madame DERUYTER pose la question de la diffusion de l'information sur le réseau des sentinelles de la MSA.

Madame COUË répond que les sentinelles sont identifiées au sein de la MSA et les Délégués peuvent se faire connaître en Mairie pour expliquer, échanger sur leur rôle en tant que sentinelle. Elle ajoute que l'information des Mairies sur ce thème de la prévention du mal être en agriculture et de l'accompagnement des agriculteurs et des salariés est réalisée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan, en charge de l'animation du comité plénier dédié.

Madame LORET complète en expliquant le rôle des sentinelles. Après avoir suivi une formation spécifique pour repérer, évaluer et intervenir sur les signes de mal-être, le Délégué œuvre ensuite pour repérer les situations préoccupantes et en faire le signalement. Ensuite, le besoin en accompagnement est évalué et le dispositif adapté est mis en place.

Monsieur Patrice LEMONNIER – Animateur Solidarité Paysans d'Ille et Vilaine

Monsieur LEMONNIER regrette que l'ensemble des personnes qui accompagnent au quotidien les personnes en difficulté ne participent pas au Comité technique départemental du mal-être en agriculture.

Madame COUË explique que le comité technique est restreint, c'est l'organe opérationnel. Il est composé des organismes de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) qui est l'entité coordinatrice, de la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), de la Chambre d'Agriculture, de l'ARS (Agence Régionale pour la Santé) et de la MSA. Son rôle est de mettre en œuvre les actions de la feuille de route définies par le Comité plénier qui est l'organe de pilotage auquel est convié Solidarité Paysans Ille et Vilaine.

Mme Isabelle ELAIN, déléguée 3^{ème} collège, canton de Questembert

Madame ELAIN s'exprime sur le rôle des Services Santé Sécurité au Travail et la possibilité de s'exprimer, transmettre des informations pour initier un suivi en cas de besoin. Le Médecin du Travail peut intervenir dans le cas d'un problème de santé, pas pour le suivi régulier. Les Conseillers en Prévention sont eux sollicités pour la prévention au sein des exploitations.

Conclusion de Madame COUË

Merci à tous pour vos interventions sur le sujet aussi sensible que le mal-être. Nous avons fait un grand tour d'horizon pour mieux comprendre ce qui pouvait conduire au mal-être mais aussi pour prendre conscience que tous, nous pouvions être acteurs dans cette prévention. Qu'il n'y a donc pas de fatalité et que les solutions existent.

Je voudrais vous laisser le mot de la fin. Parce qu'un grand nombre d'entre vous est une Sentinelle MSA. Parce que nous continuons à former des sentinelles avec un public plus large. Je vous invite donc à communiquer sur votre rôle, à encourager le développement de ces sentinelles, et vous laisse visionner cette présentation à diffuser largement.

Une vidéo est diffusée en séance : Mme Eliane LE MORZADEC, Administratrice et Présidente par alternance du Comité d'Action Sanitaire et Sociale s'exprime sur son rôle de sentinelle.

REMISE DES DISTINCTIONS HONORIFIQUES MERITE AGRICOLE

Madame COUÉ passe la parole à Madame MAROT qui appelle les personnes auxquelles ont été décernées les médailles du mérite agricole. Préalablement, elle souhaite citer devant l'Assemblée Générale les Elus qui se sont vus remettre, au cours des Assemblées Locales 2023, une médaille de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricoles, et une médaille de la Reconnaissance MSA.

Médailles d'Argent de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricoles :

- Mme Françoise CHUBERRE,
Déléguee 1^{er} Collège – Canton de BETTON
- Mme Martine COUDÉ,
Déléguee 1^{er} collège – Membre du Comité Départemental
du canton de PLOERMEL
- Mme Claire DANIEL,
Déléguee 1^{er} Collège – Canton de QUESTEMBERG
- M. René GENDROT,
Délégue 3^{ème} Collège – Vice-Président - Canton de MELESSE
- M. Denis HERVÉ,
Délégue 2^{ème} Collège – Président - Canton de DOL DE BRETAGNE
- Mme Nicole MALLET,
Déléguee 1^{er} Collège – Canton de COMBOURG

Médailles de la Reconnaissance de la MSA :

- Mme Alix LEPINAU,
Déléguee 1^{er} Collège – Membre du Comité Départemental – Canton d'Auray
- M. Edgard LALLALI,
Délégue 2^{ème} Collège – Canton de VANNES

Madame Marot appelle ensuite les récipiendaires de la Médaille de **Chevalier et d'Officier du Mérite Agricole** et leur demande de bien vouloir venir tous ensemble à la tribune avec leur famille.

Médailles de Chevalier : Promotion du 14 Juillet 2022

- M. Alain BUSNEL
- M. Vincent BUSSONNAIS
- M. Sébastien CERCLÉ
- Mme Isabelle DESPREAUX
- Mme Françoise JOUANOLLE
- Mme Monique LEDUBY
- Mme Marie-Hélène LEMONNIER
- Mme Marie-Françoise TRAVERS

Médailles d'Officier : Promotion du 1^{er} Janvier 2023

- M. Robert DUPRÉ
- M. Daniel GUIGUENO

MEDAILLE DU MERITE AGRICOLE

- Chevalier -

Par Arrêté Ministériel du 31 Juillet 2022

◆ **Monsieur Alain BUSNEL – L'HERMITAGE**

Monsieur Alain BUSNEL est né le 21 mai 1957, et est retraité depuis le 1^{er} janvier 2018 après avoir été salarié dans l'entreprise Triskalia pendant 40 ans.

Monsieur Alain BUSNEL est Délégué du 2^{ème} collège depuis 1994, a été Président du Comité Local de Mordelles 2005 à 2010 et Président du Comité Local de LE RHEU-RENNES 5 depuis 2020. Il a été Administrateur de 2010 à 2020 de la MSA des Portes de Bretagne.

◆ **Monsieur Vincent BUSSONNAIS – BRECH**

Monsieur Vincent BUSSONNAIS est né le 1^{er} janvier 1968 à Soisy Montmorency.

Monsieur Vincent BUSSONNAIS est Délégué cantonal et Membre du Conseil d'Administration du 2^{ème} collège et 1^{er} Vice-Président de la MSA des Portes de Bretagne depuis 2005.

Monsieur Vincent BUSSONNAIS est Président du Conseil de Surveillance de MSA Services.

◆ **Monsieur Sébastien CERCLÉ – MAURE DE BRETAGNE – VAL D'ANAST**

Monsieur Sébastien CERCLÉ est né le 29 octobre 1970 à Rennes. Il est exploitant agricole depuis 2003.

Monsieur Sébastien CERCLÉ est Délégué MSA du 1^{er} collège depuis 2010. Il a été membre du Comité Départemental de 2010 à 2015 puis est devenu Administrateur en 2015.

Monsieur Sébastien CERCLÉ est également Administrateur au sein d'AMPER, du Centre de Post-Cure de Billiers et de l'Esat de St Marcel.

Monsieur Sébastien CERCLÉ a participé au réseau des référents famille.

◆ **Madame Isabelle DESPRÉAUX – DOMLOUP**

Madame Isabelle DESPRÉAUX est née le 17 juillet 1967 à Fougères.

Madame Isabelle DESPRÉAUX est Déléguée MSA du 2^{ème} collège et Administratrice de la MSA des Portes de Bretagne depuis 2010.

Madame Isabelle DESPRÉAUX est Administratrice à la Caisse Centrale MSA depuis 2020 et Vice-Présidente de l'UMSAO, l'organisme de formation des élus des MSA de l'Ouest.

Madame Isabelle DESPRÉAUX a été Présidente du Comité de protection sociale des salariés de 2015 à 2020.

Madame Isabelle DESPRÉAUX fait partie des réseaux référents Sentinelles et Santé Sécurité au Travail.

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la MSA des Portes de Bretagne du 13 Avril 2023

◆ Madame Françoise JOUANOLLE – BOURGBARRE

Madame Françoise JOUANOLLE est née le 15 février 1957 à Guichen. Elle est agricultrice depuis 1977 en grandes cultures et a été salariée de la SARL JOUANOLLE (ETA) entre 1992 et 2017.

Madame Françoise JOUANOLLE est Déléguée MSA du 3^{ème} collège depuis 2005. Elle a été Vice-Présidente du Comité Local de BRUZ-RENNES Sud Est de 2010 à 2015, date à laquelle elle est devenue Administratrice de la MSA des Portes de Bretagne.

◆ Madame Monique LEDUBY – VITRE

Madame Monique LEDUBY est née le 11 mai 1955 à Vitré. Elle a été horticultrice (productions légumes et fleurs), installée avec son mari jusqu'en 2017. Depuis le 1^{er} juin 2017, elle est retraitée.

Madame Monique LEDUBY est Déléguée MSA depuis 1980 (d'abord au niveau communal puis cantonal depuis 2005) dans le 3^{ème} collège jusqu'en 2020 puis dans le 1^{er} collège. Elle a également été Présidente du Comité Local de Vitré Est de 1980 à 2010.

◆ Madame Marie-Hélène LEMONNIER – BAZOUGES LA PEROUSE

Madame Marie-Hélène LEMONNIER est née le 10 septembre 1967 à Combourg. Installée avec son mari, elle est exploitante agricole depuis 1990 en production laitière principalement, complétée par un peu de cultures et une activité d'entreprise de travaux agricoles (épandage de chaux).

Madame Marie-Hélène LEMONNIER est Déléguée MSA du 1^{er} collège depuis 1999, elle a été secrétaire au Comité Local d'Antrain de 2010 à 2015.

Madame Marie-Hélène est Administratrice de la MSA des Portes de Bretagne depuis mars 2015. Elle est également depuis 2015 la Présidente du Comité de Protection Sociale des Non Salariés Agricoles. Elle fait aussi partie du réseau Sentinelles.

◆ Madame Marie-Françoise TRAVERS – ARGENTRE DU PLESSIS

Madame Marie-Françoise TRAVERS est née le 13 novembre 1962 à la Guerche de Bretagne. Elle a été exploitante agricole de 1981 à 2019, installée avec son mari en production laitière et avicole. Au départ en retraite de son mari le 1^{er} avril 2019, elle a cessé son activité.

Madame Marie-Françoise TRAVERS est Déléguée MSA du 1^{er} collège depuis 1994, elle a été Présidente du Comité Local d'Argentré du Plessis de 2000 à 2005 et Administratrice à la MSA des Portes de Bretagne de 2005 à mars 2020. Elle fait aussi partie du réseau Sentinelles.

MEDAILLE DU MERITE AGRICOLE

- Officier -

Par Arrêté Ministériel du 31 Janvier 2023

◆ **Monsieur Robert DUPRÉ – PEILLAC**

Monsieur Robert DUPRÉ est né le 21 juin 1945 à Gif-Sur-Yvette.

Monsieur Robert DUPRÉ est Délégué MSA du 2^{ème} collège depuis 1989. Il a été Vice-Président du comité cantonal d'Allaire de 1995 à 2005 puis Président du Comité Cantonal d'Allaire de 2005 à 2020.

Monsieur Robert DUPRÉ est Président du comité local de Guer depuis 2020.

Monsieur Robert DUPRÉ a participé aux réseaux référents Sentinelles, Famille et Séniors.

◆ **Monsieur Daniel GUEGUENO – LOCMALO**

Monsieur Daniel GUIGUENO est né le 31 juillet 1948 à Guémené-Sur-Scorff.

Monsieur Daniel GUIGUENO a été exploitant agricole de 1971 à 2007. Il a également créé le parc de loisirs Parc Pourleth en 2002 qui proposait des balades en quad et de l'accrobranche sur un domaine de 70 hectares.

Monsieur Daniel GUIGUENO est Délégué MSA du 1^{er} collège depuis 1995 et aujourd'hui est Président du Comité Local de Gourin. Il a participé au réseau des Sentinelles.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
--

Madame COUÉ s'exprime ainsi :

« Merci à tous pour votre participation et votre attention tout au long de cette matinée.

Je remercie l'ensemble du personnel de la MSA des Portes de Bretagne qui a participé à la réussite de cette Assemblée Générale.

Je remercie enfin mes collègues Administrateurs pour leur soutien et leur implication ».

Madame COUÉ déclare close cette Assemblée Générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.

Le Secrétaire de Séance,

La Présidente de Séance,

Marine MAROT

Isabelle COUÉ

ANNEXES AU PROCES-VERBAL**DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Annexe 1	Rapport d'activité et financier de l'année 2022
Annexe 2	Rapport mutualiste, Vœux et Motions 2022
Annexe 3	Diaporama de Mme Stéphanie GORECKI

MSA Portes de Bretagne

tél. 02 99 01 80 80

portesdebretagne.msa.fr

Adressez vos couriers à : MSA Portes de Bretagne - 35027 RENNES CEDEX 9



L'essentiel & plus encore